



## AMICALE LAÏQUE DE LEUCATE GROUPE DE RANDONNÉE PÉDESTRE.

### Informations.

Les randonnées organisées en dehors du cadre de l'association ne bénéficient pas de la couverture des assurances (organisateur) proposées par l'amicale. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est délégataire de l'activité de randonnée pédestre, ce qui veut dire que les normes de sécurité qu'elle édicte serviront de référence aux juges,

**En cas d'accident:** Le juge va comparer ces normes avec ce que l'animateur a appliqué sur le terrain; respecter ces normes est un moyen de prouver qu'il n'a pas commis de faute. :

**Préconisation de la FFRP :** L'animateur (certifié ou non) organise et encadre des randonnées pédestres à la journée, sans progression de nuit, ni itinérance, et exclusivement sur des itinéraires balisés et/ou répertoriés, reconnus par avance et ne nécessitant pas l'utilisation de techniques de progression liées à l'alpinisme (corde, crampons, piolet, etc...).

Les randonnées raquettes se déroulant sur des circuits répertoriés ou balisés raquette, sur des parcours permettant en quasi permanence un accès facile à un point de secours ou d'alerte, n'exigent pas de qualification particulière, sur les autres parcours l'animateur doit être diplômé du brevet fédéral de randonnée pédestre et de la qualification Animateur spécialiste de la randonnée Nordique ou Milieu Montagnard Enneigé (ou titre équivalent), chaque participant doit être équipé de détecteur de victime d'avalanche, sonde et pelle à neige.

### Charte à l'usage des encadrants et des randonneurs valant règlement.

#### Équipement recommandé :

- Sac à dos de randonnée.
- Chaussures de randonnées (tennis non recommandés).
- Vêtements adaptés aux conditions météo.
- De quoi s'hydrater et s'alimenter.
- Trousse de secours personnelle.
- Un sifflet, des bâtons de randonnée, un téléphone portable

#### L'ENCADRANT:

Est bénévole, il organise et encadre les randonnées, il a une obligation de sécurité, il a la responsabilité (civile et pénale) du groupe.

#### Il doit :

- Disposer des compétences nécessaires à l'encadrement et l'animation de randonnées, il doit avoir fait une formation d'animateur sportif randonné, ou avoir les compétences validées par le président de l'Amicale laïque de Leucate, premier responsable des encadrants, des activités et de l'organisation.
- Être capable d'organiser, conduire et encadrer un groupe de randonneurs sur tous chemins balisés.
- Reconnaître préalablement les parcours et prévoir matériel et équipements adaptés.
- Prévenir l'association de l'itinéraire, de sa distance et de son dénivelé, et demander qu'il soit affiché.
- Prévoir carte IGN, trousse de premiers secours, sifflet, et éventuellement GPS.
- S'adapter aux conditions météo, de groupe, ou de terrain, et savoir prévoir une renonciation.
- Donner les informations nécessaires avant le départ, accueillir les nouveaux, compter les participants.
- Vérifier que tout participant est inscrit et a souscrit l'assurance auprès de l'Amicale Laïque de Leucate.
- Prendre connaissance des éventuelles difficultés des participants, passagères ou non, et de leur aptitude.
- Vérifier l'équipement de chacun avant le départ, il peut refuser les participants mal équipés.
- Veiller au respect de l'environnement, de la nature, et les faire respecter aux participants.
- Si nécessaire désigner un serre file, ou un encadrant de milieu de groupe.

#### LE RANDONNEUR :

Est adhérent à l'Amicale laïque, est titulaire d'une licence UFOLEP.

#### Il doit :

- Noter le numéro de téléphone des encadrants de la randonnée concernée.
- Suivre les consignes et recommandations des encadrants.
- Veiller à ne pas perdre le groupe de vue, être équipé d'un sifflet et siffler en cas de soucis (SOS 3 coups de sifflet brefs successifs).
- Faire preuve d'un état d'esprit de groupe, de solidarité, et d'entraide.
- Informer l'animateur de ses craintes des difficultés,
- Informer l'animateur de ses problèmes de santé, et dans ce cas, avoir sur lui une fiche médicale avec son groupe sanguin.
- Informer le meneur, l'encadrant de milieu, le serre-file, lorsque il quitte le groupe ou s'arrête, et laisser son sac à dos sur le bord du chemin ou du sentier.
- Respecter les chemins, les propriétés, l'environnement ( plantes protégées notamment).
- Ramasser ses débris.
- Prendre lui-même son traitement, et médicaments, l'animateur n'est pas habilité à cela.
- La personne désirant faire un essai gratuit avant adhésion, a la possibilité de le faire une fois.

Préalablement à toute sortie, il est particulièrement important pour le pratiquant, de récolter des informations détaillées sur l'itinéraire (niveau d'effort physique, de technicité et de risque), sur le terrain de pratique (milieux et espaces), sur les prévisions météorologiques, et d'estimer son propre niveau pour valider l'adéquation avec l'itinéraire envisagé.

Les randonneurs ne doivent pas dépasser l'animateur de tête ou emprunter un autre chemin sans son accord, tout incident ou accident serait alors sous leur seule responsabilité. Lors de traversées de routes les participants doivent suivre les consignes données par l'encadrant.

Si les participants ne respectent pas ces consignes, les encadrants et L'amicale Laïque de Leucate peuvent refuser de les prendre en charge.

**L'adhésion au groupe de randonnée Pédestre vaut acceptation du présent règlement qui est évolutif**



En appelant le 112 un SMS est envoyé automatiquement au poste de secours avec vos coordonnées GPS

